

RÈGLEMENT SH-2010-215 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1406, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-752 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C-753 POUR AUTORISER LES HABITATIONS UNIFAMILIALES SUR LE LOT 2 667 698 SITUÉ AU 5541-5545 BOULEVARD MARICOURT (DISTRICT 22)

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le règlement de zonage 1406 est modifié par l'agrandissement de la zone H-752 à même une partie de la zone C-753, au plan de zonage visé à l'article 5 du chapitre 1 portant le titre « Division du territoire en zones » et faisant partie de l'annexe « B », le tout tel qu'illustré au plan joint au présent règlement comme annexe I.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La secrétaire du conseil
d'arrondissement,

La présidente du conseil
d'arrondissement,

Carmen St-Georges

Lorraine Guay Boivin

Avis de motion :	SH-100614-24
Premier projet :	SH-100614-25
Second projet :	SH-100712-12
Adoption :	SH-100823-6
Entrée en vigueur :	2 septembre 2010

ANNEXE I

